

Proposition de barème d'attribution (selon le quotient familial)

		0 à 9,5 €	9,6 à 14,5 €	14,6 à 20 €	20,1 à 25 €	> à 25 €
		Ressources très précaires	Ressources précaires	Difficultés financières	Difficultés financières	Difficultés exceptionnelles
		Montants des aides accordées				
Domaines d'intervention (liste non exhaustive)	Demi-pension	Reste à charge de la famille : 0 à 20 €	85 %	70 %	60 %	
		Si boursier : aucune participation				
	Internat	Reste à charge de la famille : 0 à 20 €	85 %	70 %	60 %	
		Si boursier : aucune participation				
	Matériel scolaire ou professionnel	85 %	70 %	60 %	50 %	
	Vêtements ou équipement sportif	80 à 200 €	80 à 100 €	50 à 80 €	maxi 50 €	
	Voyage scolaire	Variable				
	Transport	Variable				
	Inscription concours	Variable				
Aides exceptionnelles d'urgence (hébergement, frais médicaux...)	Variable					

Variable

Pour information :

Seuil de pauvreté : Source Observatoire des inégalités – Louis MAURIN - 2017

Personne seule	1 015 €
Couple	1 522 €
Couple + 2 enfants	2 538 €
Couple 3 enfants	3 045 €